

**Bureau du 14 octobre 2002**

**Décision n° B-2002-0921**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terraillon - Convention-cadre 2002-2004 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Soutien à la maîtrise d'oeuvre sociale - Soutien au syndic**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne la signature de la convention-cadre 2002-2004 pour la GSUP et la participation financière de la Communauté urbaine, d'un montant de 15 244 € nets de taxes à la gestion sociale et urbaine de la proximité pour le quartier Terraillon à Bron pour l'année 2002.

**La convention-cadre 2002 - 2004**

Dans le cadre du contrat de ville de Bron, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité sont menées depuis plusieurs années dans le quartier du Terraillon. Elles visent à améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants en privilégiant leur participation et en développant la présence de proximité dans le quartier. Au fil des années, les actions qui ont été initiées ont pris des formes telles que : la coordination technique des différents gestionnaires des espaces publics et privés, le plan propreté dans les espaces publics, la formation des copropriétaires, les missions de proximité de l'animateur technique municipal, celles des syndicats de Caravelle et Terraillon, les aménagements d'espaces avec les habitants, la sécurisation d'espaces extérieurs, la médiation sur le centre commercial et l'action de médiation avec les habitants par les adultes relais dans le secteur de Clément Ader...

Aujourd'hui, face aux besoins toujours prégnants d'un espace de vie correct et avec l'inscription du quartier du Terraillon en opération de renouvellement urbain et en expérimentation copropriétés dégradées, la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) demande à être renforcée. Il est donc indispensable de procéder à la signature d'une convention-cadre de gestion de proximité entre les financeurs et les différents gestionnaires.

La convention de GSUP est proposée pour une durée de trois ans et implique une évaluation à l'issue de ces trois ans. Cette convention prévoit :

- le traitement des questions d'entretien des espaces extérieurs publics et de leurs aménagements,
- le suivi de la propreté, de l'entretien et de la sécurisation des espaces extérieurs et des parties communes dégradées des résidences privées,
- le travail de proximité et de médiation avec les habitants et la sensibilisation à leur espace de vie.

La convention qui est soumise à la décision du Bureau prévoit le cadre des interventions des différents acteurs et partenaires du territoire en matière de gestion sociale et urbaine de proximité. Le financement des actions spécifiques à mettre en œuvre sera décliné annuellement en annexe de la programmation du contrat de ville.

Les signataires de la convention-cadre 2002-2004 de GSUP sont les suivants : l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes, le conseil général du Rhône, les syndicats de copropriété privée, les bailleurs, Axiade Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône.

Il est proposé au Bureau d'approuver la convention-cadre et d'autoriser monsieur le président à signer cette convention pour la période 2002-2004, au même titre que madame le maire de Bron, autorisée par son Conseil municipal le 27 juin 2002.

## La programmation annuelle 2002 de GSUP

Pour l'année 2002, le coût global des actions présentées ci-après est estimé à un montant total de 90 395 € avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 15 244 € au titre de la politique de la ville.

Ces actions visent à améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants en privilégiant leur participation et en développant la présence de proximité dans le quartier.

### *Le soutien à la maîtrise d'œuvre sociale d'Axiade Rhône-Alpes (anciennement Logirel)*

Depuis 1991, la société Logirel devenue Axiade Rhône-Alpes intervient en tant que bailleur social à la suite du rachat et de la réhabilitation de 228 logements dans les copropriétés Terraillon et Caravelle. Elle est, de plus, devenue syndic de la copropriété Caravelle en 1993. Au titre de ces deux fonctions, cette société a mis en place une maîtrise d'œuvre sociale. Cette fonction de proximité et de médiation (visites, permanences) s'exerce en direction des locataires les plus fragiles et des copropriétaires en difficulté.

Pour cette action sous maîtrise d'ouvrage de la société Axiade Rhône-Alpes, le coût total est de 52 284 € TTC. Le plan de financement serait le suivant :

- commune de Bron	7 622 €
- Etat	10 671 €
- Axiade Rhône-Alpes	26 369 €
- Communauté urbaine	7 622 €

### *Le soutien au syndic de Terraillon*

Cette action a pour objectif de continuer un travail de proximité qui s'avère indispensable pour les habitants : des permanences sur le site sont tenues tous les après-midi. De plus, le syndic sera présent dans toutes les réunions partenariales qui le nécessitent.

Cette action sous maîtrise d'ouvrage de la régie Gambetta aurait un coût total de 38 111 € TTC. Le montage financier serait le suivant :

- commune de Bron	7 622 €
- Etat	7 622 €
- régie Gambetta	15 245 €
- Communauté urbaine	7 622 €

*L'action de médiation* dans le centre commercial de Terraillon menée par l'association Cobra existe elle aussi depuis 1998. Elle a déjà fait l'objet d'une décision du Bureau de communauté lors de sa réunion du 6 mai 2002 et s'intègre donc également dans la GSUP 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa décision n° B-2002-0575 en date du 6 mai 2002 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bron en date du 27 juin 2002 ;

## DECIDE

**1° - Approuve** l'opération de renforcement de la gestion sociale et urbaine de proximité dans le quartier du Terraillon à Bron, le programme pour l'année 2002 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 15 244 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer :

a) - la convention-cadre pour les années 2002, 2003 et 2004 à passer avec les différents partenaires pour sa mise en œuvre,

b) - les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires et la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,